



Communiqué de presse

VICTOIRE AU PARK HYATT PARIS VENDÔME !

Après une grève de 6 jours suivie par 90% des salariés de la sous traitance et par quelques salariés employés directement par l'hôtel,

après un défilé de mode alternatif qui restera longtemps dans les mémoires des diamantaires joailliers et hôteliers de la rue de la PAIX ce mardi 24 septembre,

un accord avec une entreprise de propreté définissant les nouvelles conditions statutaires des salariés de la société de sous traitance a été conclu par les syndicats CGT des hôtels de Prestige et économique, l'Union syndicale CGT du commerce de PARIS, CNT Solidarité ouvrière du nettoyage.

Selon les termes de cet accord les avancées suivantes sont obtenues :

- Prime de fin d'année équivalente à un 13ème mois
- Revalorisation des classifications pour tous les salariés
- Instauration de primes de site et d'assiduité représentant globalement 3% du salaire brut mensuel
- Plus de contrat inférieur à 130h par mois, 7 contrats à temps partiel transformés à temps complet
- Suppression des clauses de mobilité
- Prime de reprise de site de 300 €

Les organisations syndicales estiment l'augmentation des salaires ainsi obtenues globalement à l'équivalent de 150 à 250 € par mois

Paris le 24 septembre 2013

Contact :

- Syndicat CGT-HPE 3, Place du Général KOENIG - 75017 PARIS

☎ Claude Lévy 06 30 78 47 76